



Compte-rendu de l'audience du 02/10/2014

Dans le cadre de l'alerte sociale déposée le 30 septembre 2014, la délégation du SE-Unsa a été reçue jeudi 2 octobre par :

M. Didier Lacroix, secrétaire général du rectorat,
M. Laurent Noé, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique
M. Jacques Ginestié, directeur de l'ESPE
M. Vincent Valéry, directeur adjoint de l'ESPE

La délégation du SE-Unsa était composée de :

M. Magloiré Hazoume, secrétaire académique
Mme Maryline Even, secrétaire académique CPE
Mme Linda Ben Jemaa, secrétaire académique jeunes enseignants en charge du 1^{er} degré
M. Simon Denieul, secrétaire académique jeunes enseignants en charge du 2nd degré

Lors de cette audience, le SE-Unsa a soulevé les questions relatives aux deux thématiques mentionnées dans l'alerte sociale : la formation et l'évaluation des stagiaires.

1) La formation des stagiaires.

- **Obligation réglementaires de services** : nous avons demandé que soit rappelé dans le relevé de conclusions que les stagiaires lauréats de la session rénovée ne doivent faire que 50% des ORS.
- **Prise en compte des parcours antérieurs** : les résultats individuels de la commission du 18 septembre ont été transmis par mail hier aux stagiaires du 13 et le seront durant la semaine prochaine aux stagiaires du 84. Comme mentionné dans le mail, si vous constatez des erreurs sur votre situation, faites parvenir l'information par retour de mail avec les documents justificatifs si vous les avez en votre possession.
- **Organisation du double tutorat** : tous les tuteurs sont identifiés depuis la semaine dernière. La prise de contact avec les stagiaires se fera très prochainement. Les informations sur l'organisation du rôle de chacun sont disponibles en ligne sur le site de l'ESPE > [ICI](#) < (attention : actualisation du guide des stages prévue lundi 6 octobre).
- **Contenu de la formation** : Le SE-Unsa a demandé à ce qu'il soit adapté au déroulement de l'année scolaire pour coller au plus près des préoccupations des stagiaires. Les remontées devront se faire lors des conseils de perfectionnement où siègent les représentants des étudiants. (Accès aux informations sur le site de l'ESPE > [ICI](#) <)
- **Mémoire** : Les éléments de cadrage définis par l'ESPE seront bientôt publiés. Les UE adossées au mémoire seront des temps de travail pour les stagiaires. Il y aura bien une différenciation entre les stagiaires titulaires d'un M2 et les autres. Monsieur Ginestié a confirmé que la qualité du mémoire ne se mesurait pas au poids.

Le SE-Unsa a insisté sur l'importance que le travail sur le mémoire devait se faire en grande majorité sur le temps des UE prévues à cet effet, afin que les stagiaires n'aient pas à choisir entre la qualité de leur préparation de classe et celle du mémoire.



2) L'Évaluation

Le SE-Unsa a tenu à ce que tous les acteurs rappellent que l'objectif de l'année de formation est la réussite de tous les stagiaires, que l'évaluation doit être bienveillante afin de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires qui leur permettront d'occuper leur fonction de titulaire l'année prochaine. Nous avons également insisté sur le fait que la pression excessive dont font usage certains formateurs devait cesser.

- **Dispense de validation du master** : le SE-Unsa a demandé au rectorat de rappeler les situations qui dispensent les stagiaires de validation du Master 2. Il s'agit bien d'une dispense, à savoir que les résultats obtenus lors des contrôles continus serviront si nécessaire à adapter l'accompagnement des stagiaires dans la formation. Il ne s'agit pas d'un frein à la titularisation.
- **Évaluation par l'employeur** : Le SE-Unsa a demandé à ce que les stagiaires soient informés des attentes de l'Éducation Nationale à leur égard. La grille d'évaluation nationale n'est pas encore disponible. Elle sera publiée au bulletin académique dès qu'elle sera disponible.
- **Évaluation par l'ESPE** : seules les modalités de contrôle continu sont retenues. Le SE-Unsa interviendra auprès de l'ESPE au cas par cas pour signaler et faire évoluer les situations où le contrôle continu est utilisé avec abus.
Pour les stagiaires déjà titulaires d'un master : une commission d'évaluation sera mise en place (le référent ESPE devrait en faire partie)

3) Questions diverses :

- Le SE-Unsa a demandé à ce que l'administration informe clairement les fonctionnaires stagiaires des règles en vigueur lorsqu'ils souhaitent mener des actions. Plus largement, nous avons demandé à ce que la communication des informations émanant de l'institution et de l'ESPE soit accrue afin de permettre aux stagiaires d'être au fait de tout ce qui les concerne.
- Demande d'autorisation d'absence sur le temps de formation à l'ESPE : les modalités sont les mêmes que pour les demandes sur le temps d'exercice + faire parvenir une copie à l'ESPE pour information.